

**Zeitschrift:** Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

**Herausgeber:** Verband Schweizerischer Privatschulen

**Band:** 66 (1993)

**Heft:** [5]

**Vorwort:** Editorial

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Des paroles ou des actes?

S'il y a un domaine, en Europe, où la Suisse reste un cas très particulier (der Sonderfall Schweiz) c'est bien dans les rapports qu'entretiennent les autorités avec l'enseignement privé. Les discours officiels qui se réfèrent à l'activité des écoles privées sont généralement fort élogieux. Ils procurent aux intéressés quelques satisfactions passagères et le sentiment erroné d'être pris au sérieux.

En Suisse, les écoles privées sont soumises à autorisation et régulièrement contrôlées, ce qui n'est certes pas injustifié.

Il est dès lors plus étonnant qu'elles ne bénéficient pas d'une «reconnaissance officielle». La Suisse, se contente de tolérer, tantôt avec bienveillance, tantôt avec agacement, ce phénomène marginal qu'elle soupçonne de mettre en cause la qualité du service public.

---

### Paroles de Ministre

---

Interrogé à la télévision, le nouveau ministre français de l'Education nationale a tenu des propos qui méritent d'être rapportés et entendus.

– Pensez-vous, M. le Ministre que les collectivités locales, les Conseils généraux, devraient aider financièrement des écoles privées?

– La réponse me paraît évidente, dit le Ministre.

Les enfants qui fréquentent les écoles privées ne sont-ils pas des enfants comme les autres?

Leurs parents ne sont-ils pas, eux aussi, des contribuables comme les autres?

---

### La fin du monopole?

---

L'enseignement est, à ma connaissance, non seulement la seule prestation totalement gratuite de l'Etat, mais aussi celle dont il souhaite le plus ardemment conserver le monopole. Il



est vrai que les Etats totalitaires y étaient très attachés (l'examen des livres scolaires de l'ex-Allemagne de l'Est est particulièrement édifiant à cet égard).

Les pays démocratiques ne considèrent plus l'école comme un moyen dont ils disposent, mais plutôt comme un service qu'ils offrent en collaboration avec d'autres partenaires. L'ouverture de la Suisse à l'Europe ou de

l'Europe à la Suisse, modifiera sans doute un état d'esprit qui fait de l'enseignement privé suisse le plus défavorisé du monde occidental.

---

### Passer aux actes

---

La conjoncture actuelle paraît propice au dialogue.

Par l'introduction de rabais fiscaux, d'allocations ou de bourses d'études en faveur des familles qui choisissent

l'école privée, l'Etat continuera à faire d'importantes économies. Il contribuera aussi à maintenir, voire développer une saine concurrence dans l'intérêt du progrès pédagogique, c'est-à-dire des enfants, de la jeunesse et de leur avenir.



INFORMATIONEN SCHULE SCHWEIZ  
INFORMATIONS SCOLAIRES SUISSES

**Assemblée générale de la Fédération suisse des écoles privées**

## Affronter la crise avec une bonne formation

*Markus Kamber*

**Au centre de l'assemblée générale de cette année de la FSEP figurait l'exposé du conseiller national Jean-Pierre Bonny, Berne, qui a présenté aux nombreux(ses) participants(tes) à Merligen quelques priorités de politique d'éducation du point de vue du parlementaire.**

De sa manière habituelle décontractée à mener l'assemblée générale, le président Henri Moser a eu l'occasion de saluer de nombreux membres venus de toute la Suisse. Dans sa rétrospective, il a rappelé les prix à l'innovation décernés il y a un an aux écoles privées particulièrement créatives. Pour les écoles privées, ces distinctions représentaient un excellent instrument de relations publiques avec lequel, au moyen de preuves matérielles, il était possible de démontrer qu'une école privée ne pouvait s'affirmer dans le combat inégal avec une école publique, financièrement privilégiée, qu'en offrant une panoplie de prestations spéciales de formation. Ce concours, disputé entre les écoles privées pour promouvoir des